

**No 14 Séance du Conseil général du jeudi 7 décembre 2023 à 19 h 00  
A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif (NBA)**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 13 de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023.
3. Nomination d'un membre auprès de la commission du feu, en remplacement de M. Stephan Bovet, démissionnaire du 31 octobre 2023.
4. Demande de crédit d'engagement concernant la subvention de CHF 250'000.00 en faveur de l'Association Le Landeron 700 ans. Arrêté 1467. Rapport à l'appui.
5. Budget 2024. Arrêté 1468. Rapport à l'appui.
6. Rapport d'information relatif au plan financier et des tâches (voir budget 2024).
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 401'050.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2024. Arrêté 1469. Rapport à l'appui.
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable pouvant intervenir en 2024. Arrêté 1470. Rapport à l'appui.
9. Demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 (TTC) pour divers travaux de réfection du surfacage et fissures des routes communales 2024. Arrêté 1471. Rapport à l'appui.
10. Demande de crédit d'engagement de CHF 193'900.00 (TTC) pour divers travaux de rénovation des installations électriques et de la mise en place d'un nouvel éclairage solaire au port. Arrêté 1472. Rapport à l'appui.
11. Motion à voter :
  - 11.1. Politique « Seniors » pour Le Landeron.
12. Motions à développer :
  - 12.1. Encouragement à l'utilisation des transports publics par les jeunes en formation.
13. Interpellations et questions écrites.
14. Pétitions, lettres et communications.
15. Questions orales.

**1. Appel**

M. Jean-Philippe Senn, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir cette séance du Conseil général du jeudi 7 décembre 2023.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Allemand Julien, Antoni Tobias, Bourquin Silvia, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Girard Adela, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Marillier Nathalie, Muriset Christian, Peluso Antonio, Petermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Wenger Lucas et Winz Fredy.

Excusés : Gremaud Cédric, Gütiger Nicole, Mallet Gregory, Martin Jesus, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie et Perrenoud Stéphane.

Absent : Auberson Lois

**32 Conseillers généraux présents, majorité à 16.**

**Conseil communal**

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Jean-Philippe Senn	CAN
Secrétaire:	M. Yves Jakob	UDC
Questeurs:	Mme Anne-Lise Juan	PSL
	M. Jean Pascal Petermann	PLR

**2. Procès-verbal no 13**

Le Conseil général accepte par 30 voix le procès-verbal n°13 de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023 avec remerciements à son auteure.

Le président donne la parole à Mme Gilliane Bürlì qui a une demande de modification de l'ordre du jour.

Mme Gilliane Bürlì, au nom du PS, relève qu'en vue d'un Conseil général traitant de sujets importants, la séance pouvant être longue, voire très longue, le parti socialiste demande de retirer de l'ordre du jour sa motion « à voter » sur la Politique des « Séniors » pour le Landeron, afin que les sections aient le temps d'en discuter, et de la replacer dans l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Passage au vote de la suppression du point 11 de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée par 31 oui.

**3. Nomination d'un membre auprès de la commission du feu, en remplacement de M. Stephan Bovet, démissionnaire du 31 octobre 2023.**

La parole est donnée à M. Yves Jakob du groupe UDC, qui a le plaisir de présenter M. Manuel Lopez, sanitaire au Landeron, en remplacement de M. Stephan Bovet à la commission du feu.

Validation de la nomination par applaudissements.

**4. Demande de crédit d'engagement concernant la subvention de CHF 250'000.00 en faveur de l'Association Le Landeron 700 ans.  
Arrêté 1467**

La parole est donnée à Mme Nadine Schouller, pour le Conseil communal, qui relève que l'Association « Le Landeron 700 ans » a été constituée dans le but de commémorer les sept siècles d'histoire du village en 2025. Elle est composée de membres dynamiques, sérieux et très motivés à s'investir dans l'organisation de ces événements. Avec ces festivités, elle a pour objectif principal de mettre en avant la richesse culturelle et historique de la commune et de créer un programme d'activités varié et divertissant pour tous les habitants. Les 700 ans du Landeron, c'est un moment historique, c'est une affirmation de son identité et une rétrospective, une vision pour l'avenir. L'organisation de cet événement a suscité beaucoup d'échanges, de courriers, de séances avec l'association, avec les présidents de partis et les

groupes. Car quand il y a de l'émotion, il y a de la passion et quand il y a de la passion, il y a des discussions. Dans le cahier du Conseil général, l'association explique et développe son programme et joint le budget. Tout est clair, précis. Elle a effectué un travail remarquable et l'assemblée ne peut que la remercier. Chacun a fourni des efforts pour se retrouver où on en est ce soir. Par rapport au texte du cahier qui a été remis, le Conseil communal a décidé d'amender son arrêté en ramenant la somme à CHF 250'000.- en lieu et place de CHF 300'000.00. Il a supprimé la fête officielle de ce budget, estimant que c'était à la commune de s'organiser en revenant dans le courant 2024 avec une demande adéquate. La société de développement va soutenir le projet avec un montant de CHF 150'000.-, encore en 2023, 2024, 2025 par tranche de CHF 50'000.-. L'association disposera ainsi de liquidités pour entamer l'année 2024. Sur proposition de cette dernière, seule la somme de CHF 100'000.- et non plus CHF 200'000.-, comme prévu initialement, sera demandée à la commune en 2024, allégeant ainsi quelque peu le budget de l'année par la même occasion. A plusieurs reprises, le Conseil communal a discuté d'inclure la notion « de garantie de déficit » et d'éventuellement mettre une rémunération pour les bénévoles (qui n'en seraient plus). Ces deux idées ont été écartées car premièrement la commune ne donnerait pas un signal de soutien suffisant vis-à-vis de l'association et engendrerait un handicap pour trouver des sponsors. Deuxièmement, dans les statuts de l'association, il est bien stipulé que l'ensemble des éventuels bénéficiaires iront aux sociétés locales. La commune peut faire confiance à l'association pour qu'elle trouve le meilleur moyen de remercier ces bénévoles. Le budget global de l'association pour l'organisation de ces événements est de CHF 680'275.-. Cela veut dire que si le Conseil général octroie les CHF 250'000.-, en comptant l'apport de la SDL de CHF 150'000.-, l'association devra aller chercher elle-même CHF 280'000.- pour équilibrer son budget. Elle espère pouvoir réunir cette somme grâce au soutien de plusieurs sponsors privés et par les ventes de livres, vin, places de spectacle. Mais il est bien clair que ces ventes resteront incertaines jusqu'aux moments des événements. A ce stade-là, il n'y a pas encore de bénéfice à redistribuer aux sociétés locales. Afin de garantir une totale transparence des comptes, l'association s'est engagée à rendre des comptes réguliers et détaillés au Conseil communal. Elle aura également pour mission de les tenir au courant de l'avancement des dépenses, d'analyser les résultats financiers et de proposer des ajustements si nécessaires. Il est essentiel que tous les acteurs de la commune soient impliqués dans la réussite de ces festivités et dans la garantie d'une gestion rigoureuse des finances publiques. En conclusion, l'exécutif est persuadé que l'organisation de l'année des 700 ans du Landeron sera un véritable succès grâce à l'implication de toutes et tous et à une gestion transparente et responsable des ressources. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, c'est vous qui avez le dernier mot, c'est à vous que revient la décision. Le Conseil communal est convaincu que cette année commémorative sera une occasion unique de célébrer l'histoire et la culture de la commune, et de créer des souvenirs inoubliables pour tous les habitants. Il compte sur leur engagement et leur soutien pour faire de cet événement un succès mémorable. C'est pourquoi, elle remercie l'assemblée de soutenir l'arrêté du Conseil communal.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Monique Sieber, souligne qu'elle s'est retrouvée ce lundi matin à 6h00 bien que certains membres n'ont pas pu venir vu que l'organisation de cette séance a été prévue 2-3 jours avant. Elle a statué sur cette demande de crédit avec l'amendement. Suite aux informations complémentaires reçues par l'association et le CC, elle préavis favorablement cette demande de crédit d'un montant revu à CHF 250'000.-. Elle estime toutefois ce montant élevé.

Prise de parole des groupes.

M. Thomas Froelicher, pour le PSL, indique que ce soir le législatif doit se prononcer sur le crédit d'engagement pour une subvention de CHF 250'000.- en faveur d'une Association. Dans un premier temps, on peut être surpris par un tel montant pour une association. Mais si vous

vous intéressez, un tant soit peu, aux multiples projets que propose cette immense et incroyable association, composée d'une centaine de membres bénévoles, finalement, ce montant n'est pas si élevé. Comme vous l'avez probablement découvert, elle va faire rêver pendant une année entière. Chaque mois, au minimum une manifestation ou un évènement aura lieu. Cette Association permettra de faire rayonner la commune bien au-delà du canton. C'est un évènement que les landeronnais n'auront l'occasion de voir qu'une fois dans leur vie. Il y a plus d'une vingtaine d'année, il était personnellement un fervent opposant à l'EXPO.02 puis elle s'est faite malgré les nombreux doutes et réticences d'un grand nombre de citoyens. Aujourd'hui encore, il en garde un souvenir incroyable de partage, de découvertes, de fêtes et d'innovations. Ce soir, la chance est donnée au législatif communal d'aider et de participer à ce formidable évènement que sera ce 700<sup>e</sup> anniversaire, alors il ne faut pas la rater. Ne soyez pas seulement des financiers, incapables de se projeter dans ces magnifiques festivités. Osez permettre aux enfants d'avoir des étoiles plein les yeux et être fiers de leur commune. Ce soir, osez penser et décider avec le coeur et pas qu'avec le portefeuille.

Le PVL, par M. Vincent Forster, a examiné attentivement les rapports du CC et du comité du 700<sup>ème</sup>. Il a en outre aussi passé beaucoup de temps à partager ses préoccupations respectives avec les chefs de groupes des partis du village. Comme annoncé lors de la dernière rencontre avec le CC, il va suivre les amendements proposés ce soir et ne s'opposera pas à ce projet. Il ne va pas s'étendre sur tous les points positifs présentés par le comité. Ceux-ci ont largement été appréciés et loués par une large majorité et le groupe PVL adhère à ces félicitations et l'engagement de cette admirable équipe de bénévoles. Il souhaite toutefois partager avec l'assemblée ses quelques doutes et préoccupations. Il pense que le CC aurait dû en 2021 déjà, lors de la création du comité du 700<sup>ème</sup>, négocier un cadre financier avec la présidence du comité. Cela aurait évité de devoir agir dans l'urgence avec un désagréable sentiment de devoir prendre une décision avec le couteau sous la gorge. Le comité, et cela a été confirmé lors des diverses présentations, n'a pas souhaité se mettre de barrière financière en imaginant son projet de festivités. Cela permet certes d'imaginer l'impossible, mais au final, cet impossible doit être réalisable avec les moyens que l'on veut bien mettre à disposition. De compter aveuglément sur la générosité de la commune doit, à ce stade, être qualifié de grave erreur stratégique et dénote un manque de professionnalisme dans la gestion de ce genre de projet. Cette approche ne les met pas en confiance pour la suite. Un comité d'organisation d'une telle manifestation se doit d'établir un business plan bien en amont, afin d'assurer que le projet est viable. C'est avec un tel document que l'on peut aussi aller chercher du financement privé. L'argument que la commune doit s'investir en premier pour ouvrir le portemonnaie des autres, ne se fonde sur rien de concret. Le comité et les bénévoles sont convaincus que leur projet suscitera l'engouement des habitants de la commune et des communes voisines. On vit une époque où les sollicitations culturelles diverses et variées, et souvent de très bonne qualité, sont en surnombre. On ne sait plus où donner de la tête. Il se demande si les quelques 18 projets susciteront l'engouement imaginé par le comité, mais également si ce dernier arrivera à attirer du monde de l'extérieur et ainsi booster la petite économie locale. Il s'interroge aussi si assez de spectateurs seront trouvés pour un projet théâtral « style Fête des vigneron » et si une fête de la jeunesse XXL drainera vraiment plus de participants qu'une édition ordinaire, ce d'autant plus qu'elle risque de tomber sur le week-end de Festi'Neuch. Il se questionne si les restaurants bénéficieront de ces manifestations « extraordinaires » ou s'ils seront concurrencés par les cantines et autres bars des sociétés locales. Sincèrement, le groupe des Verts'libéraux l'espère ! Mais là où le bât blesse, et blesse méchamment, c'est dans la vision totalement surdimensionnée voir irrationnelle de la fête officielle. M. Vincent Forster relève quelques éléments tirés du rapport du comité d'organisation. Ce dernier parle d'un évènement théâtral majeur, dans l'idée de la "Fête des vigneron", qui fera revivre des moments phares de l'histoire. Il va construire une scène éphémère et des gradins pouvant accueillir 600 personnes sur le parking au nord du château pour 4 jours de spectacle qui coûteront CHF 360'000.- Cela représente 52% du montant du budget de tous les projets. Si toutes les places sont vendues, cela représente 3'000 spectateurs (5 représentations x 600 places). Tous les citoyens du Landeron ne pourront donc

pas participer à cette fête officielle. Le groupe PVL se pose les questionnements suivants. Est-il pertinent, judicieux ou justifiable de monter un projet théâtral dans les veines d'une fête des vigneronns ? La commune compte 6 vigneronns. Est-il sage de construire une infrastructure éphémère pour 4 jours de spectacles en prenant le risque de devoir annuler l'une ou l'autre, voir la totalité des représentations pour raison météorologique ? Est-il judicieux de choisir un emplacement très fortement exposé au vent ? Pourquoi faire payer l'ensemble de la collectivité un spectacle qui ne pourra pas être vu par son ensemble ? Et pourquoi, finalement, ne pas faire payer la totalité des frais de ce spectacle aux personnes qui choisissent d'aller le voir. Un rapide et simple calcul donne un prix d'entrée de CHF 120.-/personne ( $360'000.- / 3'000 = \text{CHF } 120.-/\text{personne}$ ). À titre de comparaison, les prix pour le Cirque du Soleil en janvier à la Vaudoise Arena vont de CHF 92.- à CHF 192.-. Les billets places assises du HC Bienne à la Tissot Arena vont de CHF 43.- à CHF 89.-. Les billets de l'Avenches Tattoo vont de CHF 35.- à CHF 150.-. Les billets pour la Fête des vigneronns 2019 à Vevey étaient proposés de CHF 79.- à CHF 359.-. CHF 120.- pour un spectacle est donc parfaitement dans l'air du temps et ne semble pas complètement tiré par les cheveux. Si la commune doit faire un effort en faveur du comité d'organisation du 700<sup>ème</sup>, elle s'attend à ce que ce comité fasse aussi un effort dans le projet de la fête officielle, soit en le redimensionnant, par exemple en le déplaçant dans la cour du château ; ou en le gardant tel quel, mais en le rendant autoporteur en adaptant le prix d'entrée, ou en faisant jouer le sponsoring. Et pour terminer, il faut penser à impliquer les restaurants du village dans les manifestations organisées. Ils sont là tout le reste de l'année, il ne faut pas que 2025 deviennent leur année noire en termes de fréquentation en raison d'une trop forte concurrence des stands des sociétés locales.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, relève quelle belle initiative de l'Association Le Landeron 700 ans ! Ce beau village mérite d'être mis en valeur après avoir fait face à sept siècles d'une histoire souvent mouvementée mais toujours maîtrisée. Alors, pour montrer la fierté des Landeronnaises et Landeronnais d'avoir hérité d'un lieu de vie aussi accueillant et agréable, quoi de mieux que de faire la fête ! Et quelle fête, puisqu'il est proposé de l'étendre sur toute l'année 2025 ! Le PLR tient à remercier chaleureusement l'Association du 700<sup>e</sup>, en son nom et celui du peuple landeronnais, pour le travail titanesque accompli jusqu'ici dans la préparation de cet anniversaire, ainsi que pour le travail qui reste à faire au cours des deux prochaines années, en particulier en 2025 ! Nul doute que l'Association saura mobiliser les sponsors et autres donateurs derrière son projet, ambitieux mais de très grande qualité. Le PLR s'investira à travers ses membres pour prêter main forte au succès de cet événement exceptionnel tout au long de l'année 2025. Mais pour éviter de se réveiller avec la gueule de bois à la fin de l'année anniversaire, il convient de commencer par vérifier quels moyens sont à disposition pour festoyer ! Car un tel événement nécessite, entre autres, des moyens logistiques et financiers d'envergure. Dans le volet logistique, il trouve de très nombreux bénévoles qui se sont annoncés et dont certains sont déjà au travail ; notamment au sein du comité de pilotage du projet et dans les groupes de travail des nombreuses activités proposées, qui ont permis de chiffrer un budget global. Bénévoles donc qui vont rendre la tâche des financiers moins compliquée dans la recherche de fonds puisqu'ils ne sont pas rémunérés pour la grande majorité. Quant au volet financier, il fait justement l'objet du débat en objet. Comme tout budget, celui de l'Association est basé sur des estimations. Mais comme ce sont des estimations établies par des personnes accoutumées à ce genre d'exercice, le PLR est plutôt confiant que celui présenté sera respecté. Il reste toutefois encore quelques inconnues qui obligent à la prudence. Deux postes dudit budget ne sont pas encore satisfaisants à ses yeux. D'une part, le montant des recettes en provenance des activités prévues tout au long de l'année, sous forme entre autres de vente de livres, de vin, de places au spectacle de juin 2025, ainsi que de recettes des divers stands, estimé à CHF 189'000.00. Comme le PLR est convaincu que les membres du Comité ont été prudents dans l'estimation des rentrées, il est probable et souhaitable que le montant final sera plus élevé que celui annoncé. D'autre part, le montant final provenant du sponsoring et des dons divers – dont il taira ici le nom des principaux partenaires potentiels car ils ne se sont pas encore engagés – estimé à CHF 190'000.00 sera très probablement supérieur à ce dernier. S'il a été difficile à ce stade

de chiffrer le montant en provenance des sponsors et des donateurs, c'est parce que ceux-ci attendent de connaître le type et l'importance du soutien apporté par la Commune avant de se prononcer sur leur contribution. Comme corollaire à ce qui précède, le PLR estime qu'il est important que la Commune soutienne le projet, et qu'elle soit même l'apporteur (de fonds et de ressources logistiques) le plus important. Mais il est tout aussi important que forte du soutien inconditionnel de la Commune, l'Association aille chercher des aides financières substantielles ailleurs pour boucler son budget. Celui-ci prévoit des charges à hauteur de CHF 680'000.-. Les revenus attendus sont les suivants :

- engagements espérés : (SDL : CHF 150'000.- et Commune : CHF 250'000.-)

- recettes attendues (CHF 189'000.-)

- autres rentrées de sponsoring et dons à aller chercher (CHF 91'000.-).

Avec ces trois ou quatre postes, l'Association obtiendrait un budget équilibré, donc sans bénéfice, ce qui devrait être le résultat minimum espéré. Or, vous en conviendrez, l'objectif d'obtenir CHF 91'000.- auprès de tous les sponsors et donateurs autres que la société déjà mentionnée, et ils sont nombreux, devrait être un jeu d'enfant pour les professionnels qui oeuvrent au sein du Comité de l'Association du 700e . D'autre part, les revenus des ventes de vin et des places au spectacle du mois de juin pourraient aussi être plus élevés en augmentant le nombre de bouteilles de vin mises en vente, d'une part, et le nombre des séances du spectacle du mois de juin, d'autre part. Sans oublier, que les nombreux stands qui animeront le 700e tout au long de l'année contribueront aussi à l'augmentation des revenus. Bien sûr, il pourrait craindre un scénario catastrophe et une année 2025 avec une météo calamiteuse. Mais il est peu probable que ce cas de figure se prolonge sur 12 mois. En débloquant CHF 250'000.- plus CHF 50'000.- pour le 700<sup>e</sup>, la Commune mettra à la charge de chaque ménage environ CHF 80.-, qu'il participe ou non à l'événement. Et même s'il y participe, il devra payer pour voir le spectacle de juin 2025 s'il parvient à obtenir une place, pour obtenir quelques bouteilles de vin estampillées 700e, pour participer à la balade gourmande, etc. Il n'y aura pas de cadeaux ou très peu. Ainsi, le PLR propose d'amender les art. 1 et 2 de l'arrêté 1467 déjà amendé par le CC et de porter le montant du crédit d'engagement à CHF 200'000.- . Ce montant sera versé à fonds perdus, même s'il est prévu des versements par tranches de CHF 50'000.00 et que le CG, la CFG et le CC pourront demander à consulter la comptabilité de l'Association en tout temps. Cela dit, si à fin 2024, il s'avère que malgré tous ses efforts, l'Association n'est pas parvenue à réunir les soutiens nécessaires auprès des sponsors et donateurs pour boucler son budget au moins à l'équilibre, s'il le juge nécessaire, le Conseil communal pourrait appliquer l'art. 12 du règlement des finances et débloquer un crédit complémentaire jusqu'à CHF 50'000.- pour lui venir en aide. Il reste enfin à préciser qu'en sus du crédit d'engagement qui sera voté ce soir, la Commune a décidé de prendre à sa charge les frais de la fête officielle, prévue en juin 2025, estimés à CHF 50'000.-. Ceci, afin d'avoir les mains libres dans le choix des invités et de leur nombre. Par contre, toute distribution aux sociétés locales d'un éventuel bénéfice à fin 2025 sera de la seule compétence de l'Association. Le PLR réitère donc la demande d'amender l'arrêté 1467 comme proposé ci-avant.

Arrivée de M. Loïs Auberson.

**33 Conseillers généraux présents, majorité à 17.**

Prise de parole individuelle.

M. Thierry Linder, pour le Canette, relève que leur groupe a été informé de ce sujet lors d'une réunion avec le Conseil communal et les chefs de partis le 23 octobre dernier. Depuis, plusieurs réunions ont été réalisées, autant avec l'Association 700 ans qu'avec l'exécutif. Il y a eu plusieurs évolutions et force est de constater que les parties prenantes ont cherché ces dernières semaines à trouver des solutions pour permettre le programme présenté par l'Association tout en soulageant les coûts communaux. C'est à relever. Dans le cadre de recherches de solutions qui puissent permettre la tenue de ces festivités, il a cherché les meilleures possibilités de succès dans cette grande entreprise, tout en préservant ou réduisant

les coûts de la commune. Car, comme vous le savez, les finances communales ne sont pas au beau fixe et il faut être attentif à l'usage des deniers publics. Parmi ces pistes, la conversion de la demande de crédit en une garantie de déficit est à son avis la plus pertinente. Le législatif peut assurer le soutien de la commune auprès de l'Association 700 ans à la hauteur du budget présenté et si le succès est au rendez-vous, ce qu'il espère sincèrement, la commune pourrait se retrouver à finalement moins payer qu'initialement prévu. Pour que cette approche tienne la route, il faut permettre à l'Association de rétribuer les nombreux bénévoles qui seront nécessaires, notamment au travers de ses sociétés locales. Pour cela, il est proposé de tenir compte d'une rémunération jusqu'à CHF 10.-/heure. Pour conclure, il aimerait encore préciser et rappeler que le principe d'une garantie de déficit plutôt que d'un crédit a été plébiscité à l'unanimité lors de la séance interpartis. Il s'agit donc d'être cohérents. « *L'amendement suivant est proposé :*

*Article 1er*

*Un crédit d'engagement de CHF 250'000.- (TTC) est accordé à l'association Le Landeron 700 ans au titre de garantie de déficit. Cette dernière ne peut être exigée qu'en cas d'excédent de dépenses dûment attesté par l'Association Le Landeron 700 ans. Elle est autorisée à intégrer dans ses charges une rémunération jusqu'à 10.- par heure de travail bénévole réalisé par les membres des sociétés locales. »*

M. Jacques Savoy intervient pour une question de clarification. Donc l'amendement du CC prévoit un montant de CHF 250'000.- aux articles 1 et 2. Et ensuite, il a une lettre qui l'informe que le montant de CHF 100'000.- serait demandé l'année prochaine et par oral, il est annoncé CHF 200'000.- durant cette séance. Il aimerait savoir combien sera demandé pour le budget 2024 et combien pour le reste des années 2025 et 2026.

Mme Nadine Schouller répond qu'effectivement pour l'année 2024, l'Association n'a besoin que de CHF 100'000.- par rapport à l'apport de la SDL qui va déjà verser cette année CHF 50'000.- et le reste, c'est-à-dire CHF 150'000.- viendra en 2025.

M. Jacques Savoy est satisfait de la réponse.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Passage au vote du sous-amendement du PLR. Ce dernier est refusé par 22 non contre 9 oui.

Passage au vote de l'amendement du Canette. Ce dernier est refusé par 24 non contre 7 oui.

Passage au vote de l'amendement du Conseil communal. Ce dernier est accepté par 30 oui.

Passage au vote pour l'arrêté 1467. Ce dernier est accepté par 31 oui.

## **5. Budget 2024 Arrêté 1468**

En préambule, le président précise quelques points pour assurer une séance du Conseil général constructive. Il clarifie d'entrée qu'il ne prend pas position sur le fonds pour ne pas influencer le débat démocratique, mais sur la forme, donc sur la procédure. En tant que président du Conseil général, ce sera en effet son travail ce soir d'assurer des débats démocratiques et surtout des décisions réfléchies et fondées. Concernant l'amendement « Budget 2024 » du Conseil communal que tous les membres du Conseil général ont reçu par ECHO, il a évalué, dans le cadre de la préparation de cette séance, les possibilités de débattre et de voter pour cet amendement. La première consiste à discuter et voter ligne par ligne les plus de 180 lignes de cet amendement. La seconde consiste à voter chapitre par chapitre pour

environ 10 à plus de 40 chapitres. Il faudra encore pouvoir présenter et discuter une structure de chapitres acceptable et claire pour tout le monde. La troisième consiste à voter sur des groupements de numéros par nature, par exemple en réunissant tous les comptes « Charge de personnel », soit environ 6 groupes. A son avis de président, ces 3 procédures ne permettront pas d'atteindre le but, qui est, il le rappelle, d'obtenir des discussions réfléchies et des décisions fondées. Il n'est pas raisonnable de demander à une assemblée de plus de 30 Conseillers généraux de réaliser en 2 heures, ou beaucoup plus, un travail de comptable pour la commune. Pour cette raison, et juste avant de passer la parole au Conseil communal, il pose la question clairement : est-ce que le Conseil communal maintient cet amendement « Budget 2024 » ?

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui confirme que le Conseil communal maintient l'amendement. Le travail a été fait et il souhaite qu'il en soit discuté. Le budget 2024 se solde par un déficit important, nettement supérieur à ses attentes. Depuis plusieurs années, ces budgets annoncent des déficits. Grâce à des rentrées extraordinaires, les comptes ont bouclé ces trois dernières années par des bénéfiques alors que les budgets prévoient des déficits importants. Pour combler une partie de ces déficits structurels, il a en 2018 déjà proposé une augmentation du coefficient fiscal de deux points ; proposition acceptée par le Conseil général. Malheureusement, cette décision a fait l'objet d'un référendum et comme chaque fois que la population peut se prononcer sur le coefficient d'impôt, comme dans les autres communes, elle a sans surprise refusé l'augmentation d'impôt. Cependant, le déficit structurel n'a pas disparu comme par enchantement. Certes, les bénéfiques de 2020 et 2022 cachent la réalité. Les nouvelles autorités devront à nouveau proposer une augmentation du coefficient fiscal qui n'a plus été augmenté depuis 2010. Comme l'a relevé la commission financière, le budget 2024 prévoit une forte augmentation liée à la formation, aux subsides LAMAL, à l'indexation des salaires, à l'attribution d'un échelon au personnel, à la péréquation, à l'énergie, au transport, au subventionnement de l'accueil pré- et parascolaire, à la subvention à l'Association Le Landeron 700 ans et il en oublie certainement. Malheureusement, le Conseil communal ne prévoit pas une augmentation des rentrées fiscales pour compenser ces dépenses supplémentaires. Les rentrées d'impôts de 2023 indiquent plutôt une légère diminution. De plus, le Grand Conseil a voté cette semaine une diminution d'impôt de 1 % ; c'est réjouissant pour les contribuables mais pas pour les finances communales. Compte tenu de l'augmentation de la fortune suite aux très bonnes années 2020 et 2022, le Conseil communal a estimé que la fortune pouvait absorber le déficit prévu en 2024 de CHF 1'595'975. Il avait décidé de ne pas toucher aux divers subsides accordés aux sociétés et autres et de maintenir la plupart de ses engagements. Le 1<sup>er</sup> rapport de la CFG qui propose à sa majorité de refuser le budget et demande qu'un nouveau budget soit présenté avec une réduction du déficit, l'oblige à revoir sa copie. Car l'exécutif ne souhaite pas se retrouver sans budget au 1<sup>er</sup> janvier ce qui paralyserait toute l'administration et tous les chantiers en cours. Ce dernier a donc chargé le responsable des finances de lister toutes les rubriques où il avait une marge de manœuvre et avait la possibilité de supprimer ou réduire les dépenses. En parallèle, l'exécutif étudie des possibilités de recettes supplémentaires. Le Conseil communal a passé en revue toutes les rubriques et à procéder à des suppressions de postes, des diminutions de subsides, voire à des reports de rénovations ou d'entretiens. Il est bien conscient que ces diminutions seront impopulaires auprès de la population, des sociétés, des bénévoles, du personnel communal si elles sont acceptées. Il dépose l'amendement de 7 pages qui figurait sur ECHO et laisse le législatif en débattre. Il termine en remerciant encore son responsable des finances, Monsieur Arizzi et se tient à disposition de l'assemblée.

Prise de parole des commissions.

Mme Monique Sieber, pour la CFG, salue la réaction du CC face à la demande de révision du budget. Elle le remercie pour les pistes potentielles de réduction qu'il a proposées. Certaines coupes lui semblent cependant brutales. La commission propose de ne pas les accepter dans leur globalité. Elle souhaite pouvoir disposer de plus de temps afin de pouvoir agir et mieux



collaborer avec le CC afin d'améliorer les futurs budgets. Dans l'état actuel, la CFG laisse les Conseillères et Conseillers généraux prendre leur responsabilité face au budget 2024.

Prise de parole des groupes.

Le Conseil général, par M. Michael Jacot, dépose une motion d'ordre pour ne pas entrer en matière sur l'amendement du Conseil communal.

Le président propose de voter cette motion d'ordre tout de suite.

M. Frédéric Matthey indique que le débat doit avoir lieu avant de voter. Il pense qu'il faut regarder cet élément au niveau de la légalité. Car finalement, il y a un amendement qui a été déposé par le Conseil communal qui peut être voté après que le débat d'entrée en matière a eu lieu sur le budget. Il peut être accepté ou refusé, mais c'est un amendement au budget qui a été proposé. On ne peut pas dire à un moment donné qu'il y a une motion d'ordre, on nettoie l'arrêté sans débat. C'est pas possible. Cet amendement peut être voté et refusé. Il n'y a aucun problème, mais il doit être fait selon la procédure en place. Que ce soit au niveau du règlement d'organisation communale mais également du droit supérieur qui définit comment les débats doivent être menés.

Le président précise que dans le règlement de commune, l'art. 74 « une motion d'ordre peut être déposée en tout temps par un membre du Conseil général et ne peut porter que sur un élément de procédure ». On a un élément de procédure, car ce ne sera pas possible de voter les 180 lignes.

M. Frédéric Matthey indique que ce ne sont pas des éléments de procédure. L'amendement existe, il doit être voté.

M. Thierry Linder propose afin de trouver une solution à cet imbroglio politique, d'ouvrir une motion d'ordre sous un autre intitulé qui est la demande de voter en bloc l'amendement du CC. Il pense qu'il y a un problème de terminologie, peut-être de ne pas parler de non-entrée en matière, mais de plutôt proposer un vote en bloc de l'intégralité de l'amendement proposé.

Le président souligne que s'il n'y a pas d'opposition, il va passer au vote pour cette motion d'ordre du vote en bloc pour l'amendement du CC « Budget 2024 ».

Au nom de l'UDC, M. Gabriel Reto demande une suspension de séance.

*La séance est suspendue, reprise à 20h05.*

Le président indique que la suite légale est de procéder à la discussion. Ensuite, il proposera de voter l'amendement en bloc.

M. Michael Jacot accepte la proposition.

Mme Maura Bottinelli-Frigerio souligne qu'il aurait fallu voter l'entrée en matière en préambule avant toutes les discussions.

M. Frédéric Matthey précise que la façon de faire est tout à fait juste.

Le président indique avoir trouvé un scénario qui convient à tous. Donc, il passe la parole aux représentants de groupes.

Prise de paroles des groupes.

L'UDC, par M. Lucas Wenger, tient d'abord à remercier Monsieur Arizzi et l'administration pour leur imposant travail, ainsi que le CC et la CFG pour leurs disponibilités et leurs remarques. Comme chaque année, c'est difficile pour le groupe UDC de faire une étude du document du budget dans des délais aussi courts, car il n'a pas toutes les informations du fait qu'il n'a pas de Conseiller communal. Il l'avait déjà mentionné lors de la séance du 9 décembre 2021 concernant le budget 2022. Mais cette année, c'est juste impossible avec les changements en cours de route survenu ces derniers jours ; amendement du CC avec des coupes linéaires de 20% dans divers postes de prestations aux concitoyens. C'est pourquoi, les membres de l'UDC dans l'ensemble sont favorables à refuser ce budget afin que le CC et avec l'aide de CFG puissent en établir un nouveau avec des économies bien ciblées. La date du prochain Conseil général est agendée au 22 février 2024. Il leur semble que le CC peut agender une séance à fin janvier s'il le juge nécessaire. Ils sont conscients que le fait de refuser le budget engendre certains blocages dans certains dossiers. Ils estiment qu'il est possible d'attendre jusqu'au plus tard au mois de février pour voter le budget avec des économies mieux ciblées. Le groupe UDC donne libre choix à ses membres pour la votation.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, se demande comment sur la base d'un budget il est possible de couper dans toutes les subventions aux sociétés locales, réduire les jetons des Conseillers généraux et le salaire des Conseillers communaux, supprimer les écopoints, plus la sylviculture et elle en passe. Le groupe socialiste a l'exemple du budget de l'année 2021 avec CHF 1'343'000.- de charges qui a fini avec seulement CHF 160'000.- de perte sans apport particulier. De plus, tous les feux sont au vert ; fortune 22 millions, frein à l'endettement respecté, et une situation financière bien meilleure qu'en 2021. Il pense également que refuser le budget, c'est désavouer ses autorités qui années après années leur ont apporté satisfaction et confiance. Dans ces conditions, le PSL va refuser l'amendement du CC et accepter le budget initial.

M. Michael Jacot, pour le PLR, remercie, en préambule, M. Arizzi pour l'ensemble de son travail. Face à un budget fortement déficitaire, il est légitime de se préoccuper quant à la viabilité à long terme de ses finances. Il comprend que les circonstances sont difficiles ; il est crucial de s'assurer que chaque dépense serve véritablement l'intérêt public. Mais qu'elle n'a pas été sa surprise d'entendre le CC affirmer qu'ils n'ont strictement rien envisagé pour le faire baisser. Et en urgence, il a été trouvé environ CHF 400'000.- d'économies, mais refusées en partie par la CFG. Malgré tout, il est de leur devoir en tant qu'élus de s'opposer face à ce déficit alarmant. En ces temps difficiles, où les enjeux économiques et sociaux requièrent une gestion rigoureuse, il est impératif de s'unir pour exiger des changements significatifs en concentrant ses ressources sur les domaines qui ciblent véritablement une nécessité communale et le bien de la population. Il faut s'engager pour un débat démocratique approfondi sur le budget et exiger des réformes qui reflètent véritablement les aspirations et les besoins de la population afin de garantir des budgets responsables et durables avec une gestion éclairée en partenariat avec la CFG. Le PLR refusera à priori le budget. Il remercie l'assemblée de son attention.

Prise de parole individuelle.

M. Olivier Guye tient tout d'abord à remercier le CC qui a dû agir dans l'urgence pour essayer d'améliorer le budget 2024 déficitaire. Cependant et en tant que membre du groupe Canette, groupe défendant particulièrement les intérêts villageois, il ne peut souscrire à l'idée d'entrer en matière sur ces amendements. Par exemple, et ce n'est pas une liste exhaustive, la suppression de l'écopoint est pour lui inenvisageable. Il se demande comment feraient les personnes sans véhicule ainsi que celles d'un certain âge ayant pris l'habitude de bien trier leurs déchets et de les déposer en passant faire leur course. C'est une trop grande péjoration et totalement inadéquate alors que l'on demande à chacun des efforts dans le tri des déchets. Il est proposé de supprimer 20 % du salaire du CC (et c'est déjà plus un défraiement qu'un salaire actuellement) alors qu'un groupe de travail interpartis a été formé pour revaloriser cette fonction et essayer de la rendre attractive pour les prochaines années. Il est envisagé de

reporter l'attribution des échelons du personnel communal alors que la commune a fait plus de 6 millions de bénéficiaires sur les 3 dernières années ; certes avec un budget déficitaire, mais qui reste prévisionnel alors que les 6 millions sont bien réels. C'est donc un effet de démotivation pour les employés communaux. Et finalement, il s'interroge comment pouvoir accepter une réduction de 20% de la subvention aux sociétés locales, sociétés qui, à l'image de la Cécilienne, participent pleinement à la vie du village et au dynamisme de celui-ci en s'investissant dans de nombreuses fêtes, à l'instar de la Fête Nationale. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore qu'il ne va pas énumérer ici, il demande à l'assemblée de refuser en bloc les amendements du CC. Il lui semble urgent de donner du temps au CC et à la CFG afin de leur permettre de s'appuyer sur quelques idées des amendements présentés par le CC et de collaborer à un meilleur budget 2025, en s'appuyant également sur les comptes 2023 à venir et pas uniquement sur des prévisions. Il faut leur donner le temps nécessaire pour le faire de la manière la plus appropriée et la plus efficace possible.

M. Jacques Savoy souligne que comme les prises de position des partis l'indiquent bien, le budget de la commune ne satisfait personne et les solutions pour un équilibre budgétaire semblent assez éloignées. Après relecture du premier rapport de la CFG, ce dernier indiquait que l'accroissement de quatre postes (formation, LaMal, aide sociale et péréquation) explique environ 1 million du déficit estimé à 1,6 million). Plus important, ces postes ne sont pas sous le contrôle du CC ou du législatif. Mais un budget est comme une fondue moitié-moitié. Certaines charges sont connues avec une bonne précision tandis que d'autres sont estimées au meilleur des connaissances. Les produits ou recettes fiscales restent une estimation approximative. Comme le mentionnait Mme Gilliane Bürli, les comptes peuvent présenter un visage différent du budget.

M. Thierry Linder relève qu'il y a urgence de prendre du temps pour traiter avec sérieux ce problème structurel qui crée un déséquilibre entre les recettes et les charges communales. L'amendement proposé par le Conseil communal n'est pas proportionné et ne se focalise que sur les réductions de charges sous sa responsabilité. Il propose de maintenir sa confiance envers l'exécutif, de ne pas bloquer la commune dans ce processus budgétaire et de suivre les dernières recommandations de la CFG et de mandater cette commission à travailler avec profondeur, sans l'urgence actuelle, afin de revenir devant l'assemblée avec des solutions à cette situation, autant en travaillant sur la réduction de charges, mais également sur des pistes pour augmenter les recettes.

M. Roland Spring relève que la majorité des personnes qui sont intervenues sont toutes de la CFG. Cette dernière a quand même dans sa majorité proposé de refuser le budget sans donner la moindre piste sur laquelle il fallait faire des coupes. Comme cela a été dit, sur les CHF 1'595'000.-, il y a 1 million sur lequel il est impossible d'agir. De plus, il y avait déjà CHF 200'000.- prévus pour le 700<sup>ème</sup>. Le CC a rajouté à cela l'échelon pour le personnel, l'inflation qui représente 2,2% pour un montant entre les deux d'environ CHF 150'000.-. Donc la masse à disposition du CC devient très faible. A part les propositions faites ou des reports d'investissements, il ne reste pas au CC beaucoup de possibilité. C'est pourquoi, il répète encore une fois qu'il faudra bien se mettre autour d'une table et envisager prochainement une augmentation de la quotité des impôts qui n'a plus bougé au Landeron depuis 2010 alors que dans la plupart des autres communes, le coefficient d'impôts a augmenté.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Passage au vote en bloc sur l'amendement du CC « Budget 2024 ». Ce dernier est refusé par 31 voix contre 0 pour.

M. Roland Spring prend la parole pour informer qu'il y a un amendement au budget puisqu'il y avait CHF 200'000.- pour le budget 2024 en ce qui concerne le 700<sup>ème</sup>. Donc, il faut l'amender

à CHF 100'000.-. A la page 54, sur le compte 36360.00, il y a CHF 202'000.-, il faudra faire voter CHF 102'000.-.

M. Fredy Winz relève qu'il avait déposé un amendement et se demande à quel moment il va passer.

Le président part du principe que l'amendement avait été annoncé par le Conseil général. Il y a eu tellement de courriers. Il propose de l'annoncer maintenant.

M. Fredy Winz, à titre personnel, propose l'amendement du budget 2024 concernant les comptes 35000 et 35010 en page 60 (subvention aux paroisses). Le budget 2024 est amendé comme suit : Compte 35000 (subvention à la paroisse protestante) : CHF 20'000.- (au lieu de CHF 10'000.-), compte 35010 (subvention à la paroisse catholique) : CHF 20'000.- (au lieu de CHF 10'000.-). Il note que les paroisses sont traitées comme les sociétés locales. Si une réduction générale de la subvention intervient pour celles-ci, le même pourcentage est alors appliqué aux paroisses. Le canton de Neuchâtel est un canton laïc ; chacun est libre d'adhérer ou non à la religion de son choix et c'est une bonne chose. Jusqu'ici cette laïcité a toujours été bienveillante et au fil du temps, l'Etat, les Communes et les Eglises ont su nouer des relations empreintes de reconnaissance, de confiance et de respect mutuel. Mais cet équilibre est fragile. Réduire unilatéralement et de manière aussi drastique les subventions aux paroisses, ce n'est pas juste faire une économie, c'est aussi remettre gravement en question des relations que ses prédécesseurs ont mis des décennies à tisser. C'est priver les paroisses de ressources indispensables à l'entretien de bâtiments qui font partie du patrimoine historique et culturel de la Commune. Si un jour les paroisses ne devaient plus être en mesure de s'occuper de leurs bâtiments, il est à redouter qu'ils tombent à la charge de la Commune, ce qui coûterait beaucoup plus que 2 x CHF 20'000.- par année. Soit dit en passant, même sans cette coupe, la diminution de la subvention communale est déjà bien en marche. Les montants de CHF 20'000.- par paroisse n'ayant plus été indexés depuis 2002. Ces sommes ne suffisent de loin pas à assurer l'entretien de leurs églises et chapelles respectives. A titre de comparaison, dans certaines localités du canton, les bâtiments appartiennent aux communes qui en assument parfois l'entier des charges. Il est à noter que les bâtiments paroissiaux sont des lieux de vie qui profitent à tous. Le temple protestant est mis à disposition de l'école de musique pour ses auditions et d'une chorale pour ses répétitions. De plus - alors que la commune a peu d'alternatives à offrir - la salle est louée à un prix raisonnable aussi bien aux sociétés locales qu'aux privés. La cure catholique abrite elle aussi différentes rencontres et des concerts sont organisés régulièrement aussi bien à l'Eglise St-Maurice, à la Chapelle des Dix Mille Martyrs qu'au Temple. On aimerait bien, et lui le premier, que les Eglises soient exemplaires, qu'elles soient des havres de pureté où chacun puisse trouver protection et réconfort en tout temps. Malheureusement, cela ne fonctionne pas ainsi, elles restent elles aussi des organisations humaines imparfaites qui reflètent la société dans laquelle elles vivent. Il ne s'agit pas de nier qu'elles ont commis des erreurs et parfois des horreurs qu'elles mettent aujourd'hui encore trop de temps à reconnaître. Pourtant, qu'on le veuille ou non, elles ont traversé les siècles et forgé la société, elles font partie de la culture et de l'histoire. Au fond, indépendamment de l'actualité immédiate et bien que regroupées au niveau régional avec Cressier pour la paroisse catholique, avec tout l'Entre-deux-Lac pour la paroisse réformée, les deux paroisses sont des institutions du Landeron, animées par des bénévoles du Landeron qui s'engagent pour la vie au Landeron et le bien-être de ses habitants. Elles permettent aux gens de se connaître, aux nouveaux de s'intégrer et contribuent activement à la vie villageoise. Alors que ce soit par conviction, par tradition, par attachement culturel ou simplement par respect pour tous les bénévoles qui malgré les difficultés et l'indifférence croissante continuent à s'investir pour assurer la pérennité de ces institutions, il encourage le législatif à accepter cet amendement.

Mme Maura Bottinelli indique que le CC n'a aucunement l'intention de blesser les croyants ou les paroisses du village, qu'il respecte. Bien entendu, il était tout-à-fait conscient que cette

proposition allait provoquer des débats au sein du CG et même au sein des groupes, comme d'ailleurs cela a été le cas pour l'exécutif lors de leur séance, mais cela leur a semblé souhaitable et il dirait même sain. En effet, il a pensé qu'il ne pouvait pas se borner à faire comme d'habitude et octroyer ses subsides en faisant l'économie d'une réflexion plus ample sur la structure hiérarchique qu'il soutient. Loin de vouloir se substituer au pouvoir judiciaire, le CC voulait avec cette coupe manifester de manière tangible la préoccupation face à la manière de traiter les abus dont certains fidèles ont été victimes. Ne vous trompez pas ! Cela n'est pas une affaire de mécréants ! La preuve en est que la même réflexion a été menée au sein de l'assemblée plénière de la Conférence centrale de l'Eglise Catholique romaine de Suisse ! Voilà ! Le pavé dans la mare a été jeté, à vous de vous prononcer et de dire ce qu'il vous semble juste ! De toute façon, le CC est sûr que ses inquiétudes seront relayées là où elles doivent être entendues.

M. Christian Muriset souhaite rebondir sur ce qu'il vient d'entendre. Il pense que c'est se méprendre sur les gens quand on parle de répression sur le soutien aux paroisses. Concernant les abus, les prêtres sont payés par la Fédération catholique et pas par le soutien aux paroisses. Les paroisses essaient tant bien que mal d'entretenir les bâtiments et de faire vivre la vie de village. Mais en punissant les paroissiens, finalement ils sont traités comme les curés et ils sont rendus coupables. Il n'est pas du tout d'accord avec cet état de fait.

Mme Monique Sieber souligne que lors de la séance de la CFG, elle a été profondément marquée et blessée par une Conseillère communale. Suite à sa question relative à cette baisse, cette dernière a répondu que le CC était contre la pédophilie. Elle la remercie, elle a l'impression d'avoir été stigmatisée. Elle trouve que cela est scandaleux. Elle relève qu'elle n'a pas eu de doigté quand la première impression est sortie.

Passage au vote de l'amendement 1 concernant le cahier du budget en page 54, compte 36360.00, proposition de modifier la position de CHF 202'000.- à CHF 102'000.-. Ce dernier est accepté par 32 oui contre 0 non.

Passage au vote de l'amendement 2, en page 60, comptes 35000 et 35010, proposition d'augmenter la position de CHF 10'000.- à CHF 20'000.-. Ce dernier est accepté par 22 oui contre 3 non.

Passage au vote sur l'arrêté 1468. Ce dernier est accepté par 20 oui et 11 non.

M. Roland Spring communique le nouveau chiffre du déficit qui se monte à CHF 1'515'975.-.

## **6. Rapport d'information relatif au plan financier et des tâches (voir budget 2024)**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui rappelle que le plan financier et des tâches qui figure à la fin du cahier du budget, est un rapport d'informations ; il n'est pas voté. L'assemblée peut constater que le CC prévoit des déficits très importants ces prochaines années. La charge d'intérêts va beaucoup augmenter. L'accroissement de certaines charges dont la Commune a peu, voire pas d'influence, nécessitera une adaptation du coefficient fiscal à la hausse. Le CC reste à disposition pour répondre aux questions.

**7. Demande de crédit d'engagement de CHF 401'050.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2024.  
Arrêté 1469**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui indique que ce rapport est habituel et revient chaque année. Il permet premièrement de faire des rénovations ou des travaux s'il y a des avaries ou des problèmes urgents à devoir régler. Deuxièmement, cela permet d'adapter le réseau communal aux augmentations de charges ou de nouveaux bâtiments qui seraient connectés à ce dernier. Et finalement, un certain nombre d'éléments doivent être rattrapés telles que les armoires électriques qui ont été planifiées sur plusieurs années. Sur ces dernières, des travaux doivent être effectués pour les mettre aux normes ce qui permet de faire des investissements sur une dizaine ou une quinzaine d'années. Il remercie l'assemblée d'accepter ce crédit.

Pas de prise de parole des commissions.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1469. Ce dernier est accepté par 30 oui contre 0 non.

**8. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable pouvant intervenir en 2024.  
Arrêté 1470**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui relève que sur la même idée que le rapport précédent, il est question de pouvoir faire des travaux également sur le réseau d'eau de manière autonome sans devoir faire des demandes de crédit par après si des travaux doivent être engagés. Il remercie les Conseillers généraux d'accepter ce crédit.

Pas de prise de parole des commissions.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1470. Ce dernier est accepté à la majorité avec 32 oui.

**9. Demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 (TTC) pour divers travaux de réfection du surfacage et fissures des routes communales 2024  
Arrêté 1471**

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, pour le Conseil communal, qui relève que contrairement aux objets précédents, il n'est pas habituel de présenter une telle demande au Conseil général. Il s'avère cependant qu'après quelques années marquées par des reports d'interventions sur les axes communaux, il est maintenant urgent d'agir. Cette urgence relative est dictée par les principes de sécurité et de prévention que l'exécutif doit respecter. Sécurité, car le surfacage des routes ainsi que la réparation des fissures permettent une conduite exempte du danger potentiel dû à l'apparition de nids de poule, par exemple. Prévention, car, à l'exemple d'une pomme tombée du panier, on ne remarque pas immédiatement les dégâts

internes qui verront cette pomme pourrir. Il en va de même pour les routes communales dont certaines infrastructures souterraines sont fragilisées par le temps. Elles doivent être protégées par le surfacage.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Michael Jacot, pour le PLR, remarque que certaines routes communales nécessitent effectivement un rafraichissement ou des réparations, mais tous les endroits mentionnés ne sont largement pas dans cette situation. Le PLR propose un amendement sur le montant de cet arrêté avec une réduction de CHF 30'000.-. Ce montant amendé lui semble bien suffisant pour garantir les travaux vraiment nécessaires pour assurer que les pommes restent saines.

L'UDC, par M. Lucas Wenger, souhaiterait que dans le même principe que les deux crédits votés précédemment, la commune instaure un budget annuel pour ces routes et évite ainsi de venir avec une demande de crédit de CHF 150'000.-. Il peut être vu sur les budgets de ces dernières années que des travaux n'ont pas été effectués au niveau des routes. Il semble au groupe UDC que cela serait plus judicieux d'avoir un équilibre et d'allouer un montant annuel.

M. Jean-Claude Egger précise qu'il s'agit d'un crédit d'investissement et que la dépense qu'il propose peut se répercuter sur plusieurs années jusqu'à ce qu'il soit épuisé. Donc, il ne voit pas de raison de contredire cet état de fait.

Pas de prise de parole individuelle.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Passage au vote de l'amendement PLR (voir ci-dessus intervention de M. Michael Jacot). Ce dernier est refusé par 22 non contre 9 oui.

Passage au vote pour l'arrêté 1471. Ce dernier est accepté par 23 oui contre 9 non.

**10. Demande de crédit d'engagement de CHF 193'900.00 (TTC) pour divers travaux de rénovation des installations électriques et de la mise en place d'un nouvel éclairage solaire au port.  
Arrêté 1472**

La parole est donnée à Mme Maura Bottinelli, responsable du port, qui souligne qu'à la suite des crues du lac de l'année 2021, le port est plongé dans le noir et les armoires électriques de la partie nord sont inutilisables. Les câbles électriques ont été immergés dans l'eau et sont endommagés. Ce crédit permettra de remédier à tout cela et en même temps de passer à un éclairage alimenté par des capteurs solaires. Le montant du crédit pourra en partie être pris dans les fonds du port. Elle remercie l'assemblée d'accepter cet investissement qui est absolument nécessaire.

Prise de parole des commissions.

M. Vincent Forster, pour la Commission de l'énergie, relève que son rapport se trouve dans le cahier qui préavise favorablement cet arrêté. Il lui semble qu'il n'est pas nécessaire d'aller dans les détails et de le relire.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Mathieu Hopmann, accepte à l'unanimité ce crédit d'engagement et est heureux que les armoires électriques soient remontées pour éviter des problèmes lors des inondations malheureusement probables à venir. Il est essentiel que le village s'équipe d'une infrastructure conforme aux normes pour envisager un avenir plus serein. Le choix de réverbères solaires satisfait totalement le groupe socialiste.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté 1472. Ce dernier est accepté par 31 oui contre 0 non.

## 11. Motions à voter

11.1 Politique « Seniors » pour Le Landeron (PS), déposée le 26 juin 2023

Le président rappelle que cette motion a été reportée au prochain Conseil général.

## 12. Motions à développer

12.1 Encouragement à l'utilisation des transports publics par les jeunes en formation

M. Vincent Forster, pour les motionnaires, relève qu'il ne va pas la développer ce soir. Tout le développement se trouve dans le cahier. Il en sera discuté à la prochaine séance législative.

## 13. Interpellations et questions écrites

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation et question écrite.

## 14. Pétitions, lettres et communications

Le président indique que le bureau du CG a reçu 3 lettres concernant le Marshal Pub. L'administration a publié les lettres sur ECHO afin d'éviter une lecture de ces 3 courriers en séance. Tous les membres du CG ont pu les lire avant. Il relève qu'elles n'ont pas été publiées dans le cahier, ni sur le site internet communal pour des raisons de protection des données. Après discussion avec l'administration communale, la proposition de la démarche suivante est faite au CG. Premièrement, charger le GT qui révise actuellement le règlement de police de tenir compte de ces courriers dans le cadre de sa réflexion s'agissant des horaires d'ouverture des établissements publics. Le GT est chargé d'étudier et de proposer des solutions réalistes. Etape deux, charger l'administration communale de répondre au nom du CG aux auteurs des courriers avec les points principaux suivants : accusé de réception, information sur la prise en charges du sujet par le GT sur le règlement de police qui sera présenté au législatif au premier semestre 2024 et informer que le SCAV peut être interpellé directement.

Un autre courrier est parvenu concernant la suppression des miroirs des zones 30. Le sujet est sensible mais la problématique est plutôt du Conseil communal.



La parole est donnée à Mme Nadine Schouller, pour le CC, qui indique qu'en retirant les miroirs dans les zones 30 de la commune, il a pris en compte différents facteurs. Tout d'abord, il a été invité à le faire par le Service des chaussées, en raison de normes découlant du droit supérieur. Il est important de respecter ces normes pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route. De plus, les miroirs dans les zones 30 peuvent présenter plus d'inconvénients que d'avantages selon diverses études. Ils peuvent inciter les conducteurs à rouler plus vite, car ils basent leur vitesse sur ce qu'ils voient dans le miroir, ce qui va à l'encontre du concept d'une zone 30 où la vitesse doit être adaptée à la configuration des lieux. Retirer ces miroirs encourage les conducteurs à être plus attentifs et à ralentir si nécessaire. Il est également important de noter que les miroirs retirés étaient obsolètes et ne répondaient plus aux normes en vigueur. Le CC a eu l'occasion de discuter avec plusieurs riverains qui circulent dans la rue Saint-Maurice, où les miroirs ont été retirés, et ils ont confirmé être plus attentifs et rouler moins vite. Le retrait des miroirs peut perturber les habitudes, mais il est convaincu que cette décision contribuera à améliorer la sécurité des usagers des zones 30. En conclusion, le retrait des miroirs de la commune a été motivé par le respect des normes, les inconvénients liés à leur présence et la volonté d'assurer la sécurité de tous.

M. Thomas Froelicher souhaite réagir à cette intervention du CC. La suppression de ces miroirs dans les zones 30 est pour lui aussi absurde que la suppression des passages piétons. Il est vrai qu'il faut se mettre aux normes par rapport à la loi. Mais quand la loi n'est pas raisonnable, c'est dommage de l'appliquer tout de suite. Il aurait pu être attendu, voire même se faire rappeler à l'ordre. Toutes les communes du canton n'ont pas appliqué comme cela du jour au lendemain cette demande du canton. Sous prétexte de faire ralentir les automobilistes, on met en danger la vie des enfants, des jeunes en vélo. On sait comment les enfants sont. Il n'y a pas de miroir, ils ne vont pas ralentir. Ils prendront juste un risque démesuré. Il trouve vraiment dommage de mettre ce risque sur les enfants. Il a l'impression d'être face à un mur et se demande s'il ne faut pas faire un GT pour étudier des solutions alternatives pour y remédier.

Mme Nadine Schouller remercie pour ces précisions. Elle confirme qu'effectivement, la commune a peut-être été un peu vite. Elle le conçoit, mais de toute façon, ces miroirs étaient obsolètes et ils auraient dû être enlevés. Les Ponts et Chaussées font des contrôles partout pour que cela soit respecté. Elle peut affirmer que dans les autres villages, ils font à l'identique ; peut-être un peu moins rapidement. C'est le droit supérieur qui fait foi, donc il n'est pas possible de le changer.

M. Jacques Savoy se demande si ces miroirs sont complètement interdits par la législation ou s'ils sont permis, mais sous un certain format. Ce qui l'inquiète un peu, c'est la sortie de la Vieille Ville. Cet été, les vélos regardant bien leur compteur et franchissant peut-être les 30 kms/heure ne vont pas céder le passage à ceux qui viennent de la rue Rollin.

Le président informe également qu'après discussion avec l'administration communale, il propose au CC la démarche suivante. Charger cette dernière au nom du CC de répondre au courrier avec les points ci-après : accusé de réception, explications par rapport aux lois et normes en vigueur, résultats d'étude et position du CC.

## 15. Questions orales

M. Thierry Jaquier a deux questions orales. La première concerne l'éclairage public. Il souhaiterait avoir un résultat afin de codifier les économies d'énergie faites. La deuxième est relative au chauffage à distance qui se développe dans les villages voisins. Il se demande si la commune du Landeron ne devrait pas s'intéresser à cette alternative.

M. Frédéric Matthey répond qu'au sujet des économies d'énergie, il n'a pas été fait une année complète. A la fin de l'année, le CC aura les éléments précis sur l'année 2023. Il sera ainsi possible de codifier de manière précise les économies réalisées qui ne seront pas extrêmement importantes. D'ailleurs, cela avait déjà été dit que ces économies seront en lien avec des éléments d'exemplarité des communes et pas en lien avec des économies de milliers et milliers de francs. En terme financier, cela restera des petites économies. Globalement, il ne faudra pas s'attendre à ce qu'elles soient incroyables. Au niveau des kilowattheures, des informations sur les relevés sur une année complète pourront être données afin de pouvoir les comparer avec les autres années. Une réponse pourra éventuellement être communiquée à la séance du mois de février si les éléments auront été donnés au CC en temps voulu, voire sinon à celle de mars. En ce qui concerne la deuxième interrogation, il peut donner des informations plus précises. Ce sujet est travaillé au sein du CC qui est en relation depuis plusieurs mois avec trois partenaires. Aujourd'hui dans les discussions, il en reste deux. Pour l'instant, la commune n'engage pas d'argent public. Des études sont en cours financées par deux partenaires privés qui définissent différents scénarios pour un chauffage à distance pour la commune du Landeron. Etant entendu que ce n'est pas les mêmes technologies pour les communes voisines, prendre l'énergie à la Raffinerie est exclu par le partenaire qui fait les études pour les communes de Cressier, Cornaux, mais également de la Tène, Saint-Blaise et Hauterive. Il n'est pas prévu dans la stratégie d'amener de la chaleur de la Raffinerie au Landeron. Il y a des discussions sur d'autres scénarios qui sont en cours. Il espère que d'ici le mois de mars 2024, des informations plus précises pourront être données. Mais les Conseillers généraux peuvent être certains que le CC a déjà reçu plusieurs partenaires avec des présentations relativement étayées et des scénarios avec diverses solutions en terme de sources de chaleur. Le CC se réjouit de pouvoir échanger avec les membres du CG à ce sujet, mais ce sont des projets de longue haleine. Car ils nécessitent plusieurs dizaines de millions d'investissements. Ces discussions sont assez longues si des solutions adéquates veulent être trouvées. En sachant la situation financière de la commune, le CC essaie de trouver des solutions les plus économiques pour la collectivité.

M. Thierry Jaquier se dit satisfait de la réponse un peu comme la fondue !

## **16. Divers du CC**

Mme Maura Bottinelli rappelle que les dates importantes pour l'année 2024 se trouvent sur la plateforme ECHO sous la rubrique Calendrier. Elle prie le législatif de bien vouloir les noter dans leurs agendas. Avec un petit bémol, la date officielle de la constitution des Conseils prévue pour le 20 juin sera probablement avancée ; les Conseillers généraux en seront informés au plus tard fin janvier.

M. Roland Spring souligne que le CC pensait que chacun avait déjà soupé ce soir en prévision d'une très très longue séance. Comme la séance se termine beaucoup plus tôt que prévue, il informe qu'une agape est organisée. Mais soucieux de faire des économies, il faudra de l'aide pour la mise en place et pour déplacer les tables.

M. Thierry Linder souhaite remercier le bureau dans son ensemble ainsi que l'administration communale qui l'a fortement soutenu pour permettre une agape qui puisse se faire avant minuit ce soir. Un gros boulot a été fait et le bureau a pu tenir cette séance sur les rails. Il les félicite, car cela n'était vraiment pas gagné d'avance.

L'entier de l'assemblée adresse ses félicitations par applaudissements.

Le président remercie l'assemblée pour cette bonne et intense séance, souhaite une bonne fin de journée et également de belles fêtes de fin d'année. Il est 21h10 et il clôt la séance.

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Philippe Senn

Yves Jakob